



COMMUNIQUE DE PRESSE

La chasse aux Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP), type « purin d'ortie » recommence.

La chasse aux Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP), type « purin d'ortie » recommence.

Aujourd'hui : l'huile de neem devient « un produit dangereux », à détruire en tant que « déchet industriel spécial ».

Le Service Régional de l'Agriculture de Strasbourg (ministère de l'agriculture), par un courrier du 15 janvier 2010, met en demeure l'entreprise Viti.com de détruire 10 l d'huile de Neem en tant que déchet industriel spécial : DIS.

L'huile de Neem est un produit purement végétal traditionnellement extrait d'un arbre local par les populations asiatiques et africaines qui s'en servent comme insecticide, mais qui l'ingèrent aussi comme vermifuge. Elle fait partie de la liste des produits utilisables en agriculture biologique dans le règlement Européen et à ce titre utilisée dans de nombreux pays de la communauté.

PNPP est l'acronyme pour Préparations Naturelles Peu Préoccupantes, concept qui apparaît dans la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques N° 2006-772 du 30 décembre 2006.

Baptisé "amendement purin d'ortie", ce texte corrigeait la Loi d'Orientation Agricole du 5 Janvier 2006, qui excluait des produits autorisés quasiment tous les "produits naturels" en usage dans nos champs, nos jardins, nos villes..

Le législateur a clairement exprimé sa volonté de faciliter l'utilisation et la commercialisation des PNPP, cela a été confirmé par un amendement voté par le sénat, dans l'alinéa c), article 31, Chapitre III, de la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Non seulement, malgré les deux votes des deux assemblées, les Pnpp ne sont toujours pas clairement facilitées, mais l'administration classe certaines d'entre elles parmi les produits dangereux : est-ce parce qu'il s'agit d'un bien commun issus de savoirs populaires ? En effet une tentative de breveter le neem a heureusement été annulée après 10 ans de procès gagnés par les organisations paysannes indiennes et l'organisation mondiale de l'agriculture biologique.

Nous mesurons à quel point le discours sur la réduction des pesticides relève plus d'un plan communication que d'une réelle volonté de voir aboutir des alternatives.

Un nombre croissant d'utilisateurs (jardiniers, agriculteurs, collectivités locales..) et indirectement de consommateurs, soucieux de préserver l'environnement comme la santé humaine, manifestent constamment leur inquiétude auprès des élus.

Le Grenelle II doit être l'occasion pour les députés de réaffirmer leur volonté de faire cesser ce double langage.

Contacts:

Jean François LYPHOUT 05.53.05.28.44.

Didier BOUGEARD 06.07.01.25.67.

Vincent MAZIERE: 02.50.69.10.75. et 06.82.82.58.13.